Image not found or type unknown

# Jugement en appel concernant la demande de suppression de la pa

Par **Terrasi sophie**, le **02/05/2012** à **19:51**

Bonjour,
En décembre dernier le père de mon fils a intenté une action en justice afin d'être autorisé à ne plus verser de pension alimentaire pour notre fils. Cela faisait deux ans qu'il ne la versait plus, en fait depuis la majorité de notre fils, et je ne lui avais rien réclamé, trop heureuse qu'il nous laisse en paix. Il a été condamné car il ne pouvait prouver que notre fils était indépendant financièrement. Il a donc fait appel et je viens de recevoir ses conclusions dans lesquelles il demande ma condamnation pour ne pas l'avoir informé de la situation de notre fils. Pour cela il fournit des photocopies de courriers qu'il m'aurait envoyé pour réclamer des nouvelles, courriers que l'on n'a jamais reçu. Je n'avais pas l'intention d'être présente à cette audience, pas plus que je ne l'ai été à la précédente, sachant qu'il m'importe peu qu'il nous verse la pension, au contraire. En effet, s'il était condamné nous risquerions d'avoir à nouveau à subir un procés dans un an ou deux ... Dois-je obligatoirement avoir un avocat ? Est ce que je prends des risques si je n'y asiste pas ? Et enfin dans les conclusions des avoués de la partie adverse se trouve une facture de 141 euros! Dois-je la régler?!!
merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés